

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

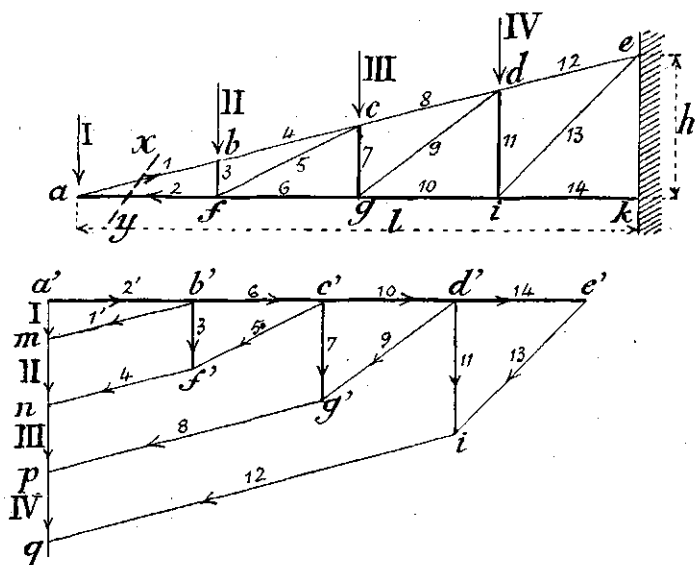
Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



Résistance et Stabilité DES CONSTRUCTIONS

Le modèle de marquise étudié précédemment était constitué par des fermes à treillis composées de fiches et de contrefiches. Nous examinerons maintenant un autre modèle présentant une autre disposition des barres de treillis.



Dans ce second type, la ferme est divisée en quatre parties égales par des montants verticaux reliés suivant la diagonale des trapèzes, ainsi découpés dans la ferme, par des barres obliques.

Les dimensions principales sont les mêmes que pour la ferme précédente et les charges sont aussi semblables. On a donc :

$$l = 5 \text{ mètres ; } h = 1^{\text{m}}25$$

et :

$$I = 235 \text{ k. } 6 ; II = III = IV = 471 \text{ k. } 2.$$

Adoptant les mêmes échelles que précédemment, nous aurons à porter les mêmes longueurs sur la verticale $a'q$, ce qui détermine les points m, n, p et q de l'épure qui doit nous servir à déterminer les valeurs des forces intérieures.

Nous tracerons d'abord le triangle $a'mb'$ en menant par m la parallèle mb' à l'arbalétrier ae de la ferme. La seule force extérieure agissant à gauche des éléments considérés étant la charge I, celle-ci se trouve décomposée suivant $a'b'$ et mb' , forces égales et opposées aux efforts intérieurs dans les éléments 2 et 1 de la ferme.

La charge I étant dirigée de haut en bas, les composantes sont orientées suivant les flèches 1' et 2' ; les forces intérieures étant de sens inverse seront dirigées suivant les flèches 1 et 2 dans les éléments correspondants.

On voit donc que la force (1) exerce une traction à droite de la section xy considérée, alors que la force (2) produit une compression sur la même section. En conséquence, l'effort intérieur auquel est soumise la pièce 1 est une traction, tandis que la pièce 2 est

soumise à une compression. Nous donnerons donc, suivant les conventions admises, le signe plus au premier effort et le signe moins au second.

En relevant les longueurs représentatives de ces efforts sur l'épure, nous aurons :

$$(1) = mb' = \frac{20}{20} = + 1.000 \text{ kilos}$$

et :

$$(2) = a'b' = \frac{19}{20} = - 950 \text{ kilos.}$$

Au nœud b agit la charge II qui doit être équilibrée par les forces intérieures développées dans les trois éléments se coupant en ce point. Nous obtiendrons donc les efforts inconnus (3) et (4) en complétant le contour polygonal nm par les parallèles $b'f'$ et nf' menées respectivement aux éléments bf et bc . Nous pourrions écrire ainsi :

$$(3) = b'f' = \frac{9}{20} = - 450 \text{ kilos}$$

et :

$$(4) = nf' = \frac{20}{20} = + 1.000 \text{ kilos.}$$

Si nous considérons maintenant le point f où se coupent les quatre éléments 2 et 3 connus d'une part et 5 et 6 inconnus d'autre part, nous joindrons par la pensée les points a' et f' pour obtenir la résultante des deux forces connues ; par les extrémités a' et f' , nous mènerons les droites $a'c'$ et $f'c'$ qui se coupent en c' et nous obtenons par cette construction :

$$(5) = f'c' = \frac{19,5}{20} = + 975 \text{ kilos}$$

et :

$$(6) = a'c' = \frac{36,5}{20} = - 1.825 \text{ kilos.}$$

Au nœud c la charge III et les efforts des éléments 4 et 5 ont une résultante que l'on obtiendrait aisément en menant la droite pc' dans l'épure de composition des forces. Mais il est inutile de tracer cette droite et il suffit de compléter le contour polygonal $pnf'c'$ par les droites $c'g'$ et $g'p$ respectivement parallèles aux éléments 7 et 8. Nous relèverons aussi sur l'épure les grandeurs cherchées :

$$(7) = c'g' = \frac{13,5}{20} = - 675 \text{ kilos}$$

et :

$$(8) = pg' = \frac{38}{20} = + 1.900 \text{ kilos.}$$

Pour déterminer les efforts à l'intérieur des éléments 9 et 10, nous devons considérer la résultante des efforts connus afférents aux éléments 6 et 7 qui se croisent au même point g . Cette résultante est $a'g'$. Sur cette droite, nous construisons le triangle $a'd'g'$ en menant les parallèles $a'd'$ et $g'd'$ aux éléments correspondants. La mesure des longueurs de ces côtés relevée sur l'épure nous donne :

$$(9) = g'd' = \frac{22}{20} = + 1.100 \text{ kilos}$$

et :

$$(10) = a'd' = \frac{54}{20} = - 2.700 \text{ kilos.}$$

La détermination des efforts développés dans les éléments qui se croisent au nœud d se fera de la même manière que pour le point

c. Nous formerons, suivant le même principe, le contour polygonal $qpg'd'i'$, sur lequel nous relèverons les grandeurs :

$$(11) = d'i' = \frac{19}{20} = - 950 \text{ kilos}$$

et :

$$(12) = qi' = \frac{56}{20} = + 2.800 \text{ kilos.}$$

Il ne reste plus à déterminer que les efforts intérieurs afférents aux éléments 13 et 14.

Nous le ferons aisément en considérant le point i où ces mêmes éléments se croisent avec les éléments connus (10) et (11). Ces deux derniers efforts ont une résultante $a'i'$, dont nous obtiendrons les composantes suivant les directions des éléments 13 et 14 en construisant le triangle $a'e'i'$. On obtient ainsi :

$$(14) = a'e' = \frac{72}{20} = - 3.600 \text{ kilos}$$

et :

$$(13) = i'e' = \frac{26,5}{20} = + 1.325 \text{ kilos.}$$

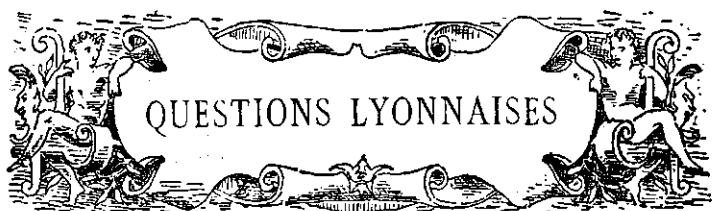
Si l'on compare les chiffres obtenus pour ce second type de marquise avec ceux correspondants du premier type, on remarque que, dans le dernier cas, les efforts sont plus uniformément répartis dans les diverses pièces que pour le premier type. Cette différence est surtout sensible pour les pièces soumises à des efforts de traction. Nous nous rendrons mieux compte de cette circonstance en rapprochant quelques chiffres, les premiers afférents aux pièces du type antérieur, les seconds à celles du type actuel.

(4)	1.700	1.000
(8)	2.585	1.900
(12)	3.575	2.800
(5)	425	975
(9)	740	1.100

On voit que les efforts maxima sont moindres et les efforts minima plus élevés dans le second type que dans le premier, autrement dit que les pièces sont soumises à des efforts moins différents et par conséquent plus régulièrement répartis dans la ferme à barres verticales et contrefiches.

Cette dernière construction paraît donc plus avantageuse à ce point de vue.

DYNAMIS.



A PROPOS DU PONT DE LA GUILLOTIÈRE

Nouveau Projet (1).

À la suite de notre dernier article sur la reconstruction du « Pont de la Guillotière », certains de nos confrères ont commenté longuement les arguments que nous avons fait valoir en faveur de notre thèse ; nous avons même eu la satisfaction de voir le *Moniteur des Travaux publics* de Paris nous reproduire et témoigner ainsi que l'intérêt de cette question dépasse nos limites régionales ; nous avons reçu, en outre, à ce sujet, diverses lettres intéressantes que nous regrettons de ne pouvoir publier *in extenso*.

Le projet de remplacer à bref délai ces antiques piles de maçonnerie, qui menacent de s'écrouler, par un pont nou-

veau de très grande largeur est maintenant approuvé. Mais, nous dit-on, d'une façon générale, il n'y a aucune illusion à se faire en ce qui concerne une exécution rapide, la nécessité d'obtenir au préalable que les administrations en cause s'accordent étant un obstacle à peu près insurmontable.

Il est évident que si l'Etat et la Ville de Lyon suivent les mêmes errements que par le passé dans la recherche d'une combinaison acceptable pour les deux parties, il se passera encore de longues années avant que la question soit tranchée, à moins qu'un accident toujours possible ne vienne, sous peu, forcer la main aux services antagonistes.

Il faut donc chercher si une autre solution ne permettrait pas d'améliorer, au plus tôt, les moyens de communication entre les deux rives, aux abords de la place Bellecour, et sans trop s'écarter de la partie centrale du quartier de la Guillotière.

Nous pensons que l'une des combinaisons à examiner consisterait à établir un nouveau et large pont, doublant en quelque sorte l'ancien à son aval, en face de la place de la Charité et dans l'axe de la vieille rue d'Aguesseau, qui serait alors élargie et que l'on prolongerait jusqu'à l'avenue de Saxe, au carrefour de la grande rue de la Guillotière, dont elle deviendrait, en somme, la continuation du côté de la presqu'île.

Si l'on observe, d'autre part, que le prolongement prévu de l'avenue Félix-Faure doit aboutir à l'avenue de Saxe, au même endroit, on pourrait déterminer ainsi, par des alignements rationnels convenablement tracés, un magnifique réseau d'artères embellissant la ville et facilitant la circulation.

Cette partie du troisième arrondissement, où l'air et la lumière pénétreraient alors à profusion, se trouverait, de la sorte, assainie dans les meilleures conditions.

J'ajouterai que l'on pourrait compléter utilement ce programme en rectifiant le côté sud de la place Bellecour, ce qui améliorerait beaucoup l'aspect de notre cité et ramènerait, sans nul doute, une certaine faveur au quartier de la Presqu'île.

On oublie trop, en effet, que la fameuse place dont nous sommes si fiers est loin d'être bien bâtie et de présenter la rectangularité que les Lyonnais lui supposent. La façade Rhône est plus étroite que l'autre de près de 50 mètres, et les maisons qui bordent le côté de Perrache sont généralement assez laides, ainsi que, d'ailleurs, celles qui leur font vis-à-vis.

Comme la désaffectation de l'Hospice de la Charité est prévue, il serait facile, en tout cas, de rectifier dans peu d'années la place de la Charité, dont l'élargissement serait effectué plus ou moins grandement, selon que l'on se déciderait ou non à reconstruire tout ou partie du côté sud de la place.

Cette combinaison, que nous soumettons à l'examen des personnalités compétentes, et qui éviterait l'intervention de l'Etat, la Ville restant seule en cause, aurait, de plus, le grand avantage de décongestionner l'exploitation du faisceau de tramways qui traversent Bellecour, les parcours pouvant être modifiés de façon à ce que quelques lignes empruntent le futur pont, tout en se ramifiant à une sorte de gare centrale terminus à créer contre la façade Saône.

On nous objectera la dépense, et nous avouons que, pour le moment, nous n'avons pas la moindre idée du coût de l'opération totale.

Mais, de toute manière, on pourra se borner, comme première étape, à construire ledit pont à l'alignement qui résultera de l'élargissement de la place de la Charité, après la disparition de l'Hospice de ce nom, la seconde phase devant consister en la réfection et l'extension de la rue d'Aguesseau, et la troisième période en la rectification de la place Bellecour.

Quoi que l'on puisse dire comme critique de ce projet, il nous semble que l'on devrait tout au moins pousser son étude à fond.

SINÉD.

(1) Voir la *Construction Lyonnaise* du 16 août 1912.

L'IMPOT SUR LA PLUS-VALUE SOCIALE

VIII. — En Angleterre, les motifs qui ont poussé le législateur à créer un impôt de plus-value sociale ne sont pas tout à fait les mêmes que les motifs germaniques. L'Allemagne a surtout obéi à des préoccupations économiques. L'Angleterre a fait de la question un tremplin politique en vue des élections de janvier 1910. La réforme britannique est un incident de la lutte que les libéraux ont entamée contre les grands propriétaires.

Le régime terrien, chez nos voisins d'outre-mer, a été organisé de telle façon que le grand domaine est presque indivisible et inaliénable. Ce que le marxisme rêve d'établir, un système dans lequel l'Etat serait propriétaire du sol et l'exploitant simple usufruitier, l'Angleterre l'a réalisé au profit des *landlords*. Cette organisation a eu pour résultat de créer une division profonde entre le propriétaire du sol et le possesseur de ce qui est bâti sur le sol. En général, le locataire est attributaire pour quatre-vingt-dix-neuf ans de la jouissance du sol ; il y construit ce qui est nécessaire à ses besoins, mais, à l'expiration du bail, la propriété bâtie retourne au propriétaire avec le sol. Dans la pratique, le paiement de cette jouissance prolongée ne se fait pas, comme dans notre contrat de louage, par année ; le bail anglais est une véritable aliénation à terme, une possession centenaire équivalant à une quasi-propriété. Le locataire du sol verse au propriétaire, une fois pour toutes, une somme qui représente le montant de quatre-vingt-dix-neuf années de bail. Si, par surcroît, on stipule un loyer, ce loyer est minime et représente plutôt une valeur nominale.

Pendant toute la durée de sa possession précaire, le locataire paie les impôts. Le propriétaire n'a donc qu'à se laisser vivre et mourir ; à l'expiration du bail, ses héritiers recueilleront une véritable aubaine, puisqu'ils profiteront non seulement de toutes les impenses du locataire, mais encore de la plus-value sociale acquise par leur patrimoine, plus-value qui, dans les villes, atteint des proportions énormes. Il est exact d'ajouter que cette plus-value pourra profiter pendant l'emphytéose au preneur ; car ce preneur, étant quasi propriétaire, à cause de la durée considérable de son contrat, peut rétrocéder avantageusement sa concession à un sous-preneur en encaissant, avec le montant de ses droits au bail et de ses constructions, le montant de l'accroissement qui a pu être procuré à l'immeuble par le fait de la collectivité.

La loi anglaise votée le 26 avril 1910 atteint en même temps le propriétaire et le locataire.

Par la *Reversion Duty*, elle frappe le propriétaire au moment où il reprend son sol recouvert de constructions à l'expiration de son bail. Elle l'oblige à verser dans les caisses de l'Etat une part du profit réalisé.

Par l'*Increment value Duty*, elle impose à tout possesseur de terrains (car le sol seul est visé) une taxe sur la plus-value sociale dont ces terrains ont bénéficié en dehors de l'effort personnel du possesseur (1).

IX. — La *Reversion Duty* atteint bien en quelque mesure la plus-value sociale, puisque, dans la valeur recouvrée par le propriétaire, se trouve inclus l'accroissement que des travaux publics ou le développement naturel d'une cité ont pu donner à son héritage. Mais c'est au fond contre un profit particulier que l'Etat constitue à son bénéfice un droit de créance. Il dit au riche capitaliste : « Vous avez sans grand tracas réalisé au détriment de vos locataires un gain considérable, je vous en réclame une part. »

C'est bien le principe de la plus-value imméritée, tel que l'avaient posé Henry George et Stuart Mill.

¹ La loi de 1910 établit encore : 1° une imposition sur les terres non mises en valeur par leur propriétaire (*undevelopped land duty*), et 2° un impôt sur les terrains ou droits miniers (*minerals rights duty*). Mais je considère ces deux taxes comme en dehors de la thèse que je développe.

Le véritable caractère de la plus-value sociale, telle qu'elle a été précisée par les règlements des Municipalités allemandes et dans la loi d'Empire, ne se retrouve entièrement que dans l'*Increment Duty*.

Nous savons qu'en Allemagne, la réforme présente un caractère nettement rétroactif. Le propriétaire n'est pas dispensé de rendre compte de son bénéfice, même si l'origine de sa propriété remonte très loin.

En Grande-Bretagne, l'effet rétroactif n'existe pas dans la plus-value foncière. Le point de départ de l'exercice du droit de l'Etat est fixé au 30 avril 1909, au taux de 20 pour 100 de l'excédent net.

Une expertise générale sera faite sur tous les terrains du royaume et fixera leur évaluation à la date sus-indiquée. Cette expertise sera confiée à des commissaires spéciaux qui procéderont contradictoirement avec les propriétaires intéressés.

Cette évaluation générale étant terminée et consignée sur des registres publics, la taxe de plus-value sera perçue dans les conditions suivantes :

1° Lorsque la propriété n'aura subi aucun changement de mains, elle sera l'objet tous les quinze ans, à partir du 15 avril 1914, d'une évaluation nouvelle.

2° Lorsque la propriété subira un transfert entre vifs ou une transmission successorale, le fisc interviendra pour déterminer la plus-value et toucher la taxe.

La plus-value est constituée par le montant de la soustraction entre la valeur de l'évaluation générale au 30 avril 1909 et la valeur au temps de l'opération qui ouvre le droit.

Bien entendu, par la suite, ce sera le système allemand qui s'appliquera, et la soustraction se fera entre la valeur des deux dernières transactions.

Pour les donations et les successions, on prendra la valeur des déclarations légales.

Les déductions à opérer sont visées dans de nombreux paragraphes. Elles partent toutes du principe général de la mise à l'actif du propriétaire de toute la valeur qui provient de son effort personnel.

Comme dans le régime germanique, l'impôt ne frappe pas les petites plus-values (celles qui sont inférieures à 10 pour 100), et de nombreuses exemptions sont introduites en faveur des Sociétés de sport ou philanthropiques, des terres de la couronne et des petites cultivateurs.

X. — Nous avons à dessein négligé les détails des lois si importantes qui vont entrer en fonctionnement chez nos voisins d'outre-Vosges et d'outre-Manche.

Il est permis de croire que la tendance qui nous pousse invinciblement vers leur législation fiscale nous conduira à reviser le rapport de M. Bonnevey et à introduire dans notre Code financier des dispositions précises établissant une taxe de plus-value sociale au profit de l'Etat et des budgets locaux.

On a beau prétendre que notre futur impôt sur le revenu ou même notre contribution actuelle sans cesse révisée sur la propriété bâtie aboutissent à frapper dans de justes proportions l'enrichissement des particuliers.

Il faut cependant considérer que, dans une démocratie, l'énorme plus-value produite par le travail collectif ou simplement par le pullulement de la population urbaine appelle l'attention de l'Etat. Ce n'est point faire de la démagogie que de réclamer une petite part au profit du public dans ce qui est un gain provoqué par l'effort public.

Certes, la taxe de la plus-value sociale n'est pas d'un rendement aussi assuré, aussi périodique que « nos quatre vieilles ». Elle ne peut pas être comparée à une seule de nos contributions indirectes, si aléatoire que soit parfois leur prévision. La plus-value sociale sera aussi capricieuse que le sont parfois les pluies bienfaisantes de l'automne ; elle diffèrera, sans doute, d'elles, en ce qu'elle ne sera jamais trop abondante. Les graphiques encore bien courts que nous four-

nissent les Allemands sont très irréguliers. Ils vont de zéro à plusieurs milliers de marks.

Mais il est incontestable que, lorsque les résultats pourront être recueillis dans toutes les villes et lorsqu'ils porteront sur une longue série d'années, ils formeront une leçon de choses assez édifiante pour obliger toutes les nations civilisées à utiliser cette soixante-quatorzième manière, non prévue par Panurge, de se procurer de l'argent.

REMBOURSEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE DES TRAVAUX DE SCULPTURE

Le Maire de Lyon a été saisi, de la part de divers sculpteurs, de demandes tendant à ce que les travaux de sculpture exécutés dans les bâtiments communaux soient exonérés de la retenue de garantie.

Cette retenue, dans la plupart des cas, paraît en effet inutile pour les motifs ci-après :

1° Sauf exceptions, ces travaux ne comportent que de la main-d'œuvre et aucune fourniture ;

2° Le travail est apparent et les malfaçons peuvent être immédiatement reconnues ;

3° Le prix est forfaitaire, soit pour l'ensemble des travaux, soit par motif de sculpture.

Il n'existe donc pas d'aléa qui oblige l'Administration à se couvrir des erreurs possibles de métrés ou de calculs jusqu'au règlement définitif.

Au surplus, un certain nombre de sculpteurs ont mentionné, dans leurs soumissions concernant des travaux en cours, cette exemption de retenue de garantie, et cette façon de procéder n'a soulevé aucune difficulté.

Il est bien entendu que la retenue de garantie devient nécessaire lorsque le sculpteur fournit la matière première de son œuvre.

Un rapport du Maire propose, en conséquence, au Conseil municipal de décider que, par dérogation au cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de travaux de bâtiments communaux, les travaux de sculpture comportant exclusivement de la main-d'œuvre, ne supporteront pas la retenue de garantie, et que le solde du prix de ces travaux sera payé aux sculpteurs aussitôt après leur réception.

ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE DE LYON

HORAIRES DES COURS

Perspective. — Lundi, de 10 h. à midi. Première leçon le 21 octobre. Professeur, M. Charruit.

Stérotomie et levé de plans. — Lundi, de 8 h. à 10 h. Première leçon le 21 octobre. Professeur, M. Charruit.

Statique et théorie de la résistance des matériaux. — Mardi, le 10 h. à 11 h. 3/4, et samedi de 9 h. à 10 h. Première leçon le 15 octobre. Professeur, M. Chevassus.

Géométrie descriptive et ombres. — Mercredi et vendredi, de 2 h. à 3 h. Première leçon le 16 octobre. Professeur, M. Wiernsberger.

Physique, chimie et géologie, à l'Institut de Chimie, rue Pasteur, 67. — Jeudi, de 4 h. à 5 h. Première leçon le 7 novembre. Professeur, M. L. Meunier.

Théorie de l'architecture. — Mercredi, de 11 h. à midi. Première leçon le 16 octobre. Professeur, M. Hugué.

Construction. — Mercredi, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2, et samedi, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2. Première leçon le 16 octobre. Professeur, M. Tony Garnier.

Histoire de l'architecture. — Samedi, de 4 h. 3/4 à 5 h. 3/4. Première leçon le 9 novembre.

Histoire de l'art et Archéologie. — Lundi, de 5 h. à 6 h., et mercredi, de 5 h. à 6 h. Première leçon le 11 novembre. Professeur, M. Lechat.

Histoire générale et littérature. — Mardi, de 2 h. à 3 h. Première leçon le 12 novembre. Professeur, M. Kleinclausz.

Législation du bâtiment. — Vendredi, de 5 h. à 6 h. Première leçon le 18 octobre. Professeur, M. Galland.

Dessin ornemental. — Tous les jours, de 2 h. à 5 h. Première leçon le 14 octobre. Professeur, M. Morisot.

Dessin de figure. — Tous les jours, de 8 h. à 12 h. Première leçon le 14 octobre. Professeur, M. Bonnardel.

Modelage. — Tous les jours, de 2 h. à 5 h. Première leçon le 14 octobre. Professeur, M. Ploquin.

Composition décorative. — Tous les jours, de 8 h. à 12 h. Première leçon le 14 octobre. Professeur, M. Hugué.

Les cours oraux sont ouverts non seulement aux élèves de l'Ecole régionale d'architecture, mais aussi aux aspirants et à toute personne qui aura obtenu une carte d'entrée de M. le Directeur de l'Ecole (s'adresser au Secrétariat).

GRÈVE DES CHARPENTERS

La situation est restée stationnaire cette quinzaine.

La corporation des maîtres charpentiers de Lyon et de la banlieue, réunie en assemblée générale, le jeudi 3 octobre, à 4 heures du soir, à la Chambre syndicale, 8, rue des Archers, après avoir entendu le compte rendu fait par sa Commission patronale, sur la situation de la grève, notamment en ce qui concerne le délai à donner au contrat, seul empêchement à la reprise du travail ; lui maintient son entière confiance dans toutes les résolutions qu'elle a prises et qu'elle devra prendre, s'il y a lieu, pour mettre fin au conflit.

De leur côté, les grévistes ont affirmé leur confiance au Comité de la grève et sont fermement résolus à ne pas transiger sur ce seul point qui ait fait obstacle à la conclusion de l'accord.

CONCOURS

HOSPICES CIVILS DE LYON

HABITATIONS A PETITS LOYERS

L'Administration des Hospices civils de Lyon ouvre un concours entre tous les architectes établis à Lyon pour la construction d'habitations à petits loyers.

Ce concours sera clos le 30 novembre 1912.

Les architectes qui désirent concourir sont invités à prendre connaissance du programme du concours, au Bureau des Domaines, 56, passage de l'Hôtel-Dieu, tous les jours non fériés, de 9 heures à 11 heures du matin et de 3 heures à 5 heures du soir (sauf le samedi après-midi).

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE DE LYON

Nous rappelons que les concours d'architecture, archéologie, art décoratif et industriel, ouverts par la Société, doivent être déposés, dernier délai, le 1^{er} novembre prochain, au Petit Collège (Mairie du V^e arrondissement), salle des Sociétés savantes.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON

CONCOURS D'ORNEMENT (Résultats)

Tissus. — Le jury n'a pas cru devoir décerner de récompense dans cette section.

Sculpture. — 1^{er} prix, M. Emile DIDIER ; 2^e prix, M. Georges SALENDRE ; 1^{er} accessit, M. FIARD ; 2^e M. L. VAGANAY (rappel).

Plafond. — 1^{er} prix, Mlle Juliette TESTON ; 1^{er} accessit, Mlle Anna RAILLON ; 2^e accessit, Mlle Renée THÉODORE.

Dentelles. — 1^{er} prix, Mlle Henriette ANGSTURE ; 2^e prix, Mlle Marie MEYSONNIER ; 1^{er} accessit, M. Joannès DESROCHES ; 2^e accessit, M. Ant. THEVENET ; 2^e accessit, Mlle Cl. GUÉRIN.

Fleurs. — 3^e prix, M. Henri JOANIN ; 3^e prix, M. Robert BALLU ; 1^{er} accessit, M. Fr. PIERRE ; 3^e, Mlle Louise FAUCHET.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS
OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

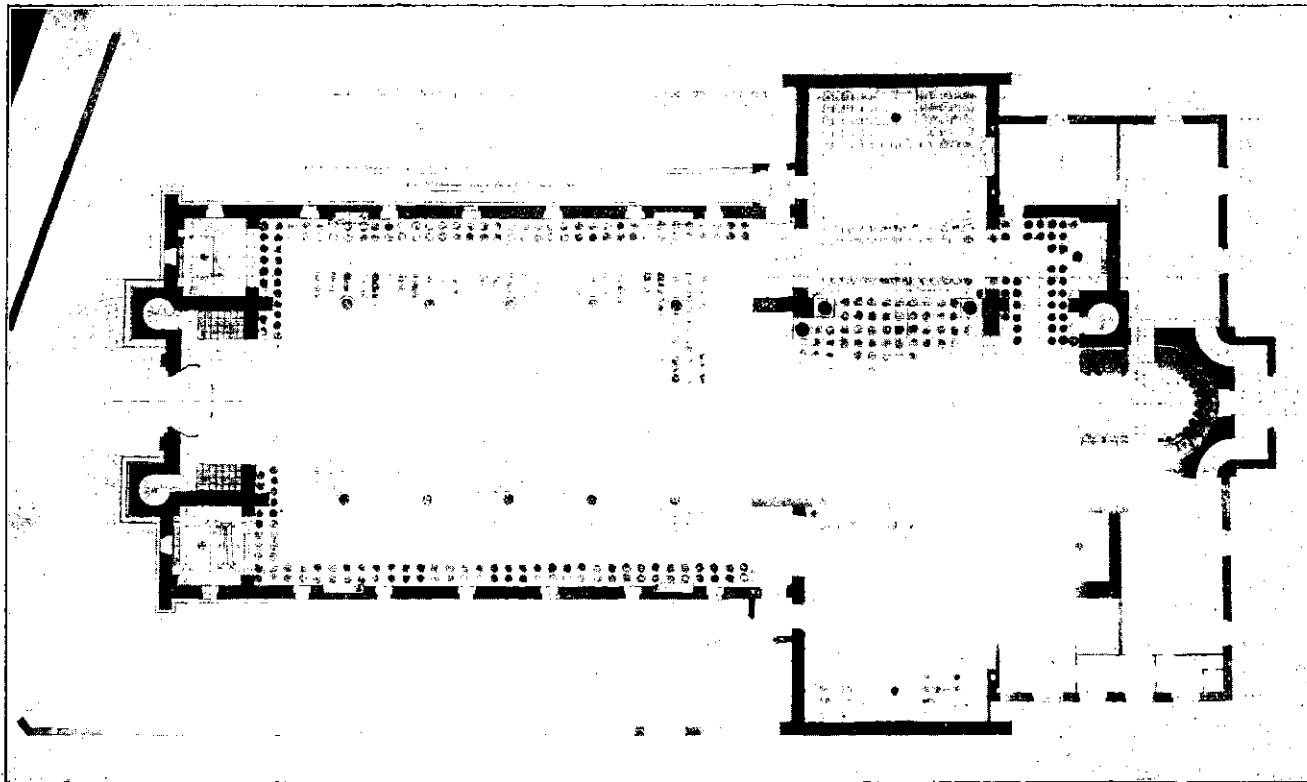
AIN. — La commune de *Bellegarde-sur-Valserine* a projeté l'adduction des eaux de la source de Coz.

DOUBS. — Des pourparlers sont engagés relativement à l'emplacement où doit être construit l'hôtel des postes de *Monthéliard*. — Le service de la voirie d'*Audincourt* étudie un projet de pavage de la Grande-Rue dans toute la traversée de la commune; la dépense prévue serait d'environ 400.000 francs. — M. Surleau, architecte à Monthéliard, a établi un projet d'agrandissement du cimetière de *Lougres*, montant, 4.200 francs, cautionnement 150 francs. — Diverses réparations, dont le montant s'élève à 6.930 francs, vont être effectuées aux bâtiments communaux de *Goux-les-Usiers*.

l'étude d'un projet d'adduction d'eau. — La commune de *Pont-de-Beauvoisin* a obtenu du département une subvention pour l'élargissement de la rue de la Halle, dont les travaux commenceront au printemps 1913.

LOIRE. — Prochainement, commenceront à *Feurs* les travaux de construction du pont sur la Loire (chemin de fer de Feurs à Panissières et Boën), ce qui nécessitera le déplacement de la canalisation des eaux. — On va mettre à l'enquête une demande de concession pour l'éclairage électrique de la commune de *Saint-Genis-Terrenoire*. — Le Conseil municipal de *Saint-Julien-en-Jarez* a voté le principe d'un emprunt pour la construction d'une mairie et l'achèvement du réseau d'égouts de la Grande-Rue.

RHÔNE. — M. Guy Desportes, architecte à Tarare, a établi un projet de réparations à l'école communale de *Dareizé*.



ÉGLISE SAINT-AUGUSTIN A LYON. — PLAN. — ARCHITECTE, M. A. CHOMEL

DRÔME. — Une subvention de 10.195 francs est accordée à la commune de *Piégros-la-Clastre*, pour l'exécution de son projet scolaire. — Le projet d'établissement, à *Fourcinet*, d'un canal d'arrosage est soumis à l'approbation du ministère de l'agriculture. — Le Conseil municipal de *Bourdeaux* a décidé de faire construire un groupe scolaire sur l'emplacement de l'ancien cimetière.

GARD. — La commune d'*Alais* va faire exécuter les travaux suivants : amélioration du service des eaux, 200.000 fr.; marchés couverts à la place de l'ancienne cure, 30.000 francs; réparations à l'ancien presbytère pour l'aménagement et l'installation de divers services municipaux, 16.000 francs; cimetière de *Tamaris*, 15.000 francs; construction d'un chalet de nécessités à la place de l'Etoile, 3.500 francs; pavage de la rue du Docteur-Serres, 11.000 francs.

ISÈRE. — Un crédit de 150.000 francs est affecté par la ville de *Voiron* à l'adduction des eaux de la source de l'Hôpital, 150.000 francs. — La Société hydro-électrique de Saint-Bonnet est chargée d'installer l'éclairage électrique dans la commune de *Saint-Alban-de-Roche* et à la *Grive*. — Le Conseil municipal de *Saint-Pierre-de-Chandieu* a voté la mise à

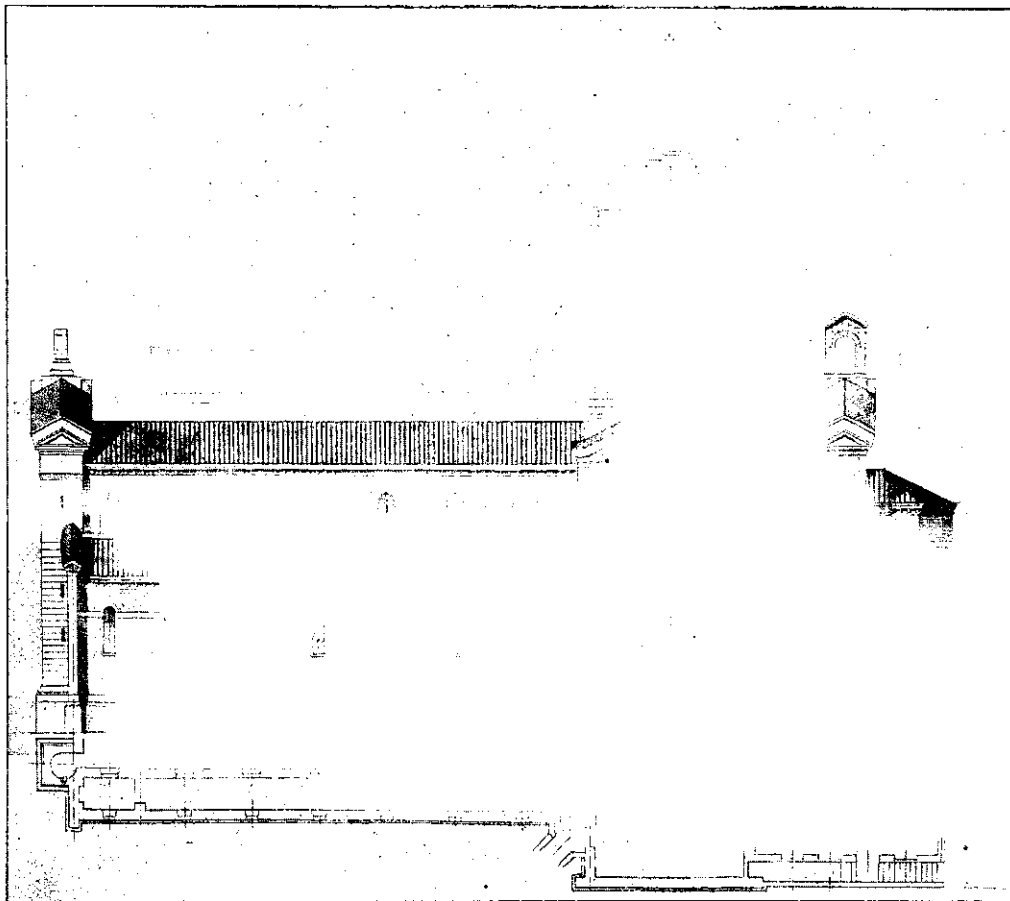
L'ÉGLISE DE SAINT-AUGUSTIN A LYON

L'architecture religieuse a dès longtemps doté Lyon de monuments universellement connus et réputés : Saint-Jean, Saint-Martin-d'Ainay, Saint-Nizier, Saint-Paul, et d'autres sanctuaires moins fameux, dont certains sont maintenant disparus, ont pendant des siècles suffi à l'exercice du culte.

Durant une longue période, on construisit peu d'églises nouvelles; mais l'accroissement rapide de la population, l'extension de la ville en de nouveaux quartiers rendirent nécessaire, au cours du siècle dernier, l'édification de nouvelles églises paroissiales. Nous n'entreprendrons point ici d'en faire l'énumération; on la trouvera d'ailleurs dans l'intéressante *Bibliographie iconographique du Lyonnais* que l'érudit Marius Audin fait paraître dans la collection publiée sous la direction de M. R. Cantinelli, conservateur de la Bibliothèque¹.

Pour qui a étudié ces derniers édifices, une observation s'impose: la plupart sont restés inachevés; tels la Rédemption, l'Immaculée-Conception, Saint-Joseph, et tant d'autres. C'est donc un fait digne de remarque qu'une église nouvelle soit livrée au culte entièrement achevée, et qu'on puisse ainsi étudier tous les détails et toutes les particularités de l'œuvre

¹ *Bibliographie iconographique du Lyonnais*, tome troisième, 3^e partie, vues particulières: fascicule 1, *Cathédrale Saint-Jean*; fascicule 2, *Archevêché, Rédemption*. En vente à l'imprimerie A. Rey, 4, rue Gentil, Lyon. Prix de chaque fascicule, 2 francs. En préparation, fascicule 3.



but : d'abord celui de construire économiquement, et, ensuite, de rappeler, par la forme basilicale, la primitive Eglise dont saint Augustin fut le grand docteur.

La première pierre du monument fut posée, solennellement, le 28 août 1910, par Mgr Déchelette.

Le service du culte fut inauguré, le 14 janvier 1912, par Mgr Bonnardet.

L'église a été consacrée le 1^{er} septembre 1912 par Mgr Déchelette.

La construction complète a ainsi duré moins de deux ans.

Le programme proposé envisageait la création d'un édifice assez vaste pour contenir de 1.500 à 1.800 personnes.

Il s'agissait donc de faire grand à peu de frais ! C'est pourquoi l'architecte s'est appliqué aux formes simples.

En faisant prévaloir les pleins sur les vides, en accusant les seules grandes lignes, il est arrivé à donner au monument une allure rationnelle qui trahit suffisamment sa destination.

complète. L'église Saint-Augustin, à la Croix-Rousse, mérite par ailleurs, tant par son architecture que par l'emploi de matériaux qui jusqu'ici ne semblaient pas utilisables pour un édifice de ces dimensions, que *la Construction lyonnaise* en fasse l'objet d'une monographie. Sa haute silhouette s'aperçoit de loin, dominant le plateau, attirant et retenant le regard par sa masse imposante.

Après l'avoir visitée avec le plus vif intérêt, nous avons pensé que, pour en donner une exacte description, nous ne pouvions mieux faire que de puiser auprès de M. A. Chomel, l'éminent architecte qui l'a construite, les renseignements que nous voulions mettre sous les yeux de nos lecteurs. Avec l'extrême bienveillance qui lui est propre, M. Chomel a bien voulu, au lieu de nous documenter verbalement, prendre la peine de rédiger lui-même l'article qui suit ; nous lui en exprimons toute notre gratitude, car nos lecteurs auront ainsi une description dans laquelle ils retrouveront toute l'idée directrice de cette conception heureuse d'un édifice de style. Il nous sera toutefois permis, en nous associant aux hommages mérités que l'architecte rend à ses collaborateurs, de lui adresser les éloges qui sont dus à son talent et à son initiative dans l'emploi des matériaux économiques ; les crédits en limitaient le choix, le problème n'était donc pas aisé à résoudre. M. Chomel a réussi à faire grand et beau à la fois : les plans et vues que nous publions de l'intérieur et de l'extérieur montrent quel pittoresque il a su donner à l'abside et au clocher, avec une simplicité de lignes et une sûreté de style tout à fait remarquables. Il aurait été à souhaiter que, pour tant d'autres édifices lyonnais où le montant de la dépense a été tout à fait disproportionné avec le résultat esthétique obtenu, on se fût inspiré des mêmes principes qui ont été appliqués ici. Cet exemple peut être utilement suivi dans diverses autres applications ; M. Chomel a donc le mérite, en même temps qu'il créait une belle œuvre, d'avoir pour ainsi dire ouvert une voie nouvelle. A l'occasion de l'inauguration de cette église, il a reçu la croix de chevalier de Saint Grégoire-le-Grand, c'est une juste récompense à son talent ; mais ce qui ne lui sera pas moins précieux, c'est l'hommage mérité que lui rendent ceux qui, capables d'apprécier son œuvre nouvelle, en font le plus flatteur éloge.

HENRI SOULU.

L'église Saint-Augustin affecte la forme des basiliques siciliennes qui ont emprunté leur plan aux abbayes bénédictines de Normandie, leur élévation aux basiliques romaines et leur décoration aux procédés byzantins.

En adoptant ce style, l'architecte s'est proposé un double



Toute silhouette inutile a été proscrite inexorablement.

Pour la première fois, dans un monument public, on a osé employer le béton de scories de mâchefer, ce procédé essentiellement lyonnais auquel les lois somptuaires de M. Augagneur ont créé un droit de cité.

La tentative a parfaitement réussi. Près de 6.000 mètres cubes de béton de scories de mâchefer malaxés à la chaux lourde ont été mis en œuvre, non seulement dans les murs, mais aussi dans les arcs de la plus grande dimension. Pas une fissure n'a été constatée.

pour les piliers du porche, la pierre de Tournus ; pour le sous-bassement, la pierre de Saint-Hilaire-de-Brens ; pour les corniches, la pierre de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Les fournisseurs ont été : MM. Péju-Hyvert, Duboin et Reboux ; tous ont rivalisé de zèle pour l'exactitude et la parfaite qualité de leurs livraisons.

La barrière en fer qui clôture la propriété de l'église est due à M. Petit, maître serrurier, enfant de la Croix-Rousse.

Des portes de secours ont été ménagées de chaque côté de l'église à l'intersection de la basse nef avec le transept. Elles



Phot. GUILLARD

ÉGLISE SAINT-AUGUSTIN A LYON. — VUE D'ENSEMBLE

Dans ce travail très nouveau, très délicat, très varié, nous devons tout particulièrement rendre hommage à l'entrepreneur en maçonnerie, M. Planchat, à tout son personnel, et surtout à son chef de chantier, M. Billon, dont la souplesse, l'ingéniosité et le coup d'œil n'ont jamais été mis en défaut.

Sur cette sombre carcasse, des enduits à la chaux grasse ont été dressés au repère, des joints ont été simulés au fer, et, pour finir, quelques touches légères ont été passées au silicate teinté pour simuler les archivoltas et les frises. Et c'est tout ! MM. Héraud et Chambon chargés de ce travail s'en sont acquittés avec une sûreté impeccable. On leur doit l'unité du monument.

L'église est précédée d'un porche auquel on accède par un perron de douze marches. La porte monumentale est surmontée d'une statue de saint Augustin bénissant la foule. Cette statue parfaitement stylisée est due au ciseau de M. Verot sur le croquis de M. Cave.

Les matériaux employés sont : pour le perron, la pierre de Villebois ; pour la porte d'entrée, la pierre des Estailades ;

permettent ainsi l'évacuation rapide de l'église à la hauteur du chœur.

De chaque côté de l'abside, s'ouvrent les sacristies dont l'une est en communication avec la rue Jacquard, au moyen d'un escalier qui, en même temps, dessert la loge du concierge.

Faisant pendant à l'entrée de la sacristie se trouve l'entrée de la crypte. Cette crypte occupe tout le sous-sol sous le chœur, l'abside, les absidioles et les sacristies. Elle renferme une chapelle, sous le chœur, deux salles de catéchisme et les deux calorifères (système Michel Perret), fournis par la maison Remillieux, Gelas et Gaillard.

Intérieurement, l'église a la forme d'une croix latine.

Elle se compose d'une grande nef, de deux basses nefs, d'un transept, d'un chœur, d'une abside et de deux absidioles.

La grande nef est précédée d'un tambour surmonté d'une tribune. Les bas côtés forment déambulatoires et se rejoignent derrière l'autel.

A. CHOMEL.

(A suivre.)

CLAIR TISSEUR, architecte, va donner son nom à une rue de Lyon.

Pour donner satisfaction à une demande de M. le conseiller Rognon, le Maire de Lyon propose au Conseil municipal de donner le nom de Clair Tisseur à la rue dénommée K, ouverte entre la rue de l'Hospice-des-Vieillards et le groupe scolaire de la grande rue de la Guillotière.

Voici en quels termes s'exprime à ce sujet le rapport :

Clair Tisseur est né à Lyon, le 27 janvier 1827. Il termina ses études en 1841 et fit son apprentissage de tisseur. Il se plaça ensuite dans une maison de soieries qu'il quitta en 1845 pour entrer à l'Ecole des Beaux-Arts, où il eut pour maître Antoine Chenavard.

Il embrassa la profession d'architecte et construisit plusieurs monuments remarquables, parmi lesquels il faut citer l'église du Bon-Pasteur, l'église Sainte-Blandine et la mairie du II^e arrondissement de Lyon.

Clair Tisseur fut aussi un écrivain plein de goût.

A l'âge de soixante ans, épuisé par le travail et la maladie, Clair Tisseur se retira à Nyons.

C'est là que, sous le pseudonyme de Nizier du Puitspelu, il écrivit ses principaux ouvrages : *les Vieilleries lyonnaises*, où revit tout un côté disparu du vieux Lyon, le *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais* et le *Litté de la Grande-Côte*, où se cache tant de finesse et d'humour sous l'érudition du grammairien ; enfin, ce recueil admirable de *Pauca Paucis*, qui dota Lyon d'un poète nouveau.

NÉCROLOGIE

Pierre AUBERT

Le sculpteur Pierre Aubert, dont nous apprenons avec regret le décès, survenu le 13 courant, à la suite d'une maladie qui le tenait éloigné de ses travaux depuis quelque temps déjà, était bien connu dans le monde du bâtiment.

Né à Lyon, il passa par l'Ecole des Beaux-Arts de Paris et fut élève de Bonnassieux, un de nos compatriotes, alors dans tout l'éclat de sa renommée ; il vint ensuite se fixer dans sa ville natale, où s'écoula toute sa carrière ; il y devint professeur à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, où il exerça de nombreuses années et forma d'excellents élèves qui honorent notre ville par leur talent et leurs succès. Indépendamment de sa participation à la sculpture ornementale de monuments et d'édifices privés, il a doté Lyon d'œuvres qui lui font honneur et attestent d'autant de talent que de probité artistique : parmi les principales, nous citerons la statue de *Claude Bernard*, dans la cour d'honneur de la Faculté de médecine, la statue de *Jussieu*, dans le square Lafayette, les figures décoratives de la façade de la Préfecture du Rhône, des groupes marbre exposés à Paris, entre autres *la Source*, qui lui valut une 2^e médaille au Salon des Artistes français ; le buste du *Professeur Raulin*, à la Faculté de médecine ; ceux de *Meissonnier* et du peintre *Allemand*, etc. La rosette d'officier de l'Instruction publique avait depuis plusieurs années justement récompensé ce laborieux artiste, que la Société Lyonnaise des Beaux-Arts comptait au sein de son Comité.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Les projets de vacances des élèves d'architecture.

Le jury de la section d'architecture de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris a rendu son jugement sur les projets de vacances des élèves de la section d'architecture (1^{re} classe). Le prix Clavel, d'une valeur de 300 francs, et la 1^{re} médaille, ont été attribués à M. GALLI, élève de M. Héraud. Tous les autres lauréats appartiennent aux ateliers parisiens, à l'exception

de M. REVoux, de Lyon, à qui a été décernée une première, seconde médaille.

Vente de terrains domaniaux.

1^o Le mercredi 23 octobre 1912, à 14 heures, à la Préfecture du Rhône, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, en un lot, sans adjudication préparatoire, de l'immeuble ci-après désigné, provenant de l'enceinte fortifiée de la ville de Lyon, sur la rive gauche du Rhône, et figurant sous le n^o 398 du sommier des biens de l'Etat non affectés à un service public : une parcelle de terrain de forme irrégulière, propre à la construction, d'une superficie de 1.915 mq. 86 environ, limitée : au nord, par la rue Germain, sur une longueur de 11 m. 91 environ ; au sud, par la rue Lannes, sur une longueur de 38 mètres environ ; à l'ouest, par l'avenue Thiers, sur une longueur de 76 m. 05 environ ; à l'est, par un terrain appartenant aux Hospices civils de Lyon.

Mise à prix : 61.310 francs. Cautionnement de garantie, 5 %, soit 3.065 francs.

2^o Le samedi 16 novembre, à 14 heures, à la Préfecture, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, en un lot, d'un autre immeuble de même provenance, consistant en une parcelle de terrain en forme de trapèze à côtés inégaux et non parallèles, propre à la construction, d'une superficie de 7.599 mq. 44 environ, limitée : au nord, par la rue Victor-Lagrange, sur une longueur de 83 m. 15 environ ; au sud, par la rue Gustave-Nadaud, sur une longueur de 64 m. 17 environ ; à l'est, par le chemin des Culattes, sur une longueur de 115 m. 94 environ, et, à l'ouest, par la rue Désaugiers, sur une longueur de 95 m. 91 environ. (Ce terrain n'est pas loué.)

Mise à prix : 136.790 francs. Cautionnement : 6.839 fr. 50.

Chaque enchère sera au moins de 100 francs. L'Etat garantit les tenants et les aboutissants, mais non la contenance et les produits.

On peut prendre connaissance du cahier des charges et du plan des lieux à la Direction des Domaines de Lyon, et au Bureau des Domaines de Lyon, 20, rue de la Part-Dieu.

Enquête sur la création d'un square quai Saint-Vincent.

Une enquête est ouverte sur le projet d'aménagement des abords du pont de l'Homme-de-la-Roche par la création de chaussées et d'un square quai Saint-Vincent. Les pièces du projet sont déposées pendant quinze jours consécutifs, à compter du 13 octobre, dans les bureaux de la mairie du 1^{er} arrondissement. A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur recevra pendant trois jours, les lundi 28, mardi 29 et mercredi 30 octobre, de 1 heure à 5 heures, les observations ou oppositions que les intéressés pourraient avoir à produire.

Mise en régie des travaux de peinture-plâtrerie adjugés à l'Union Lyonnaise des entrepreneurs.

Par divers arrêtés, le Maire de Lyon a mis en demeure la Société l'Union lyonnaise des entrepreneurs de peinture et plâtrerie, dont le siège est à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 65, de reprendre les travaux dont elle était adjudicataire et qu'elle a dû abandonner par suite de la grève des ouvriers peintres-plâtriers, puis de la mise à l'index dont elle est frappée depuis la fin de cette grève.

Ces travaux, dont l'inachèvement est préjudiciable à la Ville, concernent, outre l'entretien des bâtiments communaux (4^e série, 5^e lot), divers groupes scolaires en construction.

Tous les moyens de conciliation entre patrons et ouvriers ont été épuisés.

Devant l'insuccès de ces tentatives, il ne reste, pour sauvegarder les intérêts de la Ville, qu'à prendre, à l'égard de ladite Société, les mesures prévues par le cahier des clauses et conditions imposées aux entrepreneurs de bâtiments communaux.

Le Maire propose, en conséquence, au Conseil municipal, de décider qu'il sera établi une régie au compte de l'Union lyonnaise des entrepreneurs de peinture et plâtrerie dans tous

les chantiers de travaux adjugés à cette Société où le travail n'aura pas été repris après les mises en demeure qui lui auront été notifiées.

Adjudication restreinte pour la construction d'une basilique à Bourg.

Une Basilique est en construction à Bourg (Ain). Le 2^e lot, comprenant : maçonnerie à partir du sol, pierres de tailles dures, mi-dures et tendres, de 200.000 francs environ, est à adjuger par voie restreinte. — Il est exigé : que les propositions à faire le soient par des entrepreneurs ayant déjà construit un édifice de ce genre et de cette importance, munis des meilleures références.

S'adresser à M. Cl. Royer père, architecte à Bourg, 21, rue Voltaire. Urgent.

Honorariat d'ingénieur de la voirie.

Par arrêté du Maire de Lyon, M. FABRÈGUE, ingénieur à la Voirie municipale, a été relevé de ses fonctions, en raison de son ancienneté, à partir du 1^{er} novembre prochain, et nommé ingénieur honoraire de la Ville de Lyon.

Exploitation de Brevet.

M. Mc Carthy, titulaire du brevet d'invention n° 417.620, du 27 juin 1910, pour « perfectionnements dans les crampons ou agrafes d'accouplement pour cordes et câbles », cherche entente avec industriels pour l'exploitation de son brevet. Il céderait des licences à des conditions raisonnables.

Pour renseignements, s'adresser à M. J. Germain, ingénieur-conseil, Office de Brevets d'Invention, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.

« Le 7^e Jour. »

Sous ce titre original paraît, dimanche prochain 20 octobre, un nouveau journal hebdomadaire qui fera probablement sensation.

Le 7^e Jour, illustré par nos meilleurs humoristes, et rédigé, hors de toute préoccupation politique, par les personnalités les plus notoires du monde littéraire lyonnais, se propose d'être, à la fois, « documentaire et fantaisiste ». Ses collaborateurs exposeront ou critiqueront, d'une plume légère, tous les faits et gestes de notre province, que néglige trop souvent la fiévreuse actualité.

Le 7^e Jour, comprenant 16 pages, sera vendu 0 fr. 15.

Nous souhaitons une cordiale bienvenue à notre nouveau confrère.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 5 au 11 octobre 1912

Boulevard de la Croix-Rousse, angle montée des Esses. Maison. Propr., M. Labrouas, y demeurant. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

Boulevard de la Croix-Rousse, angle rue Bony. Maison. Propr., M. Vital, rue de la Poulallerie, 13. Arch., M. Ponsard, rue Paul-Chenavard, 41.

Rue de la Charité, angle rue de Condé. Propr., Société Lyonnaise des propriétaires d'appareils à vapeur, cours du Midi, 11. Arch., M. Rosignat, rue de la République, 83.

Chemin des Curs, 36. Maison. Propr., M. Boudot, y demeurant.

Rue du Bourbonnais, 23. Bâtiment. Propr., Blanchisseries Lyonnaises, y demeurant.

Chemin des Hériveaux. Ateliers. Propr., M. Berliet, avenue Berthelot, 239.

Grande rue de Cuire, 14. Ateliers. Propr., M. Donat, y demeurant. Arch., M. Pinet, rue Roux-Soignat.

Rue Jacquard, 3. Immeuble. Propr. M. Giguët, 16, rue Imbert-Colomès. Arch., M. Jacquet, boulevard de la Croix-Rousse, 168 bis.

Rue Camille, 35. Maison. Propr., M. Allamel, grande rue Saint-Clair, 27. Arch., M. Martinon, avenue de Saxe, 129.

Rue des Cerisiers. Maison. Propr., M. Boucher, rue Tolstoï, 163.

Boulevard des Brotteaux. Maison. Propr.-arch., M. Michut, rue Tolstoï, 13.

Chemin des Ballonières. Maison. Propr., Société anonyme des chaux et ciments de Béon-Luysieu (Ain), y demeurant. Entrepr., M. Bouchet, rue Léon-Tolstoï, 72.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

11 Octobre 1912

Droits d'accise en sus
les 100 kil.

Cuivre en lingots affiné	220 »	225 »
— en planche rouge	260 »	265 »
— — jaune	220 »	225 »
Etain Banks en lingots	620 »	625 »
— Billiton et détroits en lingots	610 »	615 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumons	61 »	62 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	64 »	65 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	72 »	73 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	88 »	89 »
— — — Autres marques	87 »	88 »
Nickel brut pour fonderie	530 »	» »
— laminé	700 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	250 »	» »
— laminé	360 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	24 »	24 25
Fer à double T. AO	23 25	23 75
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus	27 »	27 50

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — 24 septembre. — *Mairie de Lyon.* — Fourniture et installation d'un pont-bascule d'une portée maximum de 30.000 kilos. Offres : MM. Falcoi, 3.900 fr. — Trayvou, 3.160 fr. Non adjugé.

Rhône. — 26 septembre. — *Mairie de Sainte-Foy-lès-Lyon.* — Chemin vicinal ordinaire n° 11, dit « rue de la Mairie ». Construction entre la rue Gensoul et le chemin rural n° 27. Montant, 30.000 fr. Adjud., M. Béguet, avenue Thiers, 126, à Lyon, 6 p. 100 de rabais.

Rhône. — 8 octobre. — *Mairie de Lyon.* — Mise en état de viabilité de la rue Créqui prolongée et de la rue dénommée A, ouverte entre la rue Créqui prolongée et la rue Duguesclin : Travaux de remblaiement et construction d'une chaussée. Montant, 23.850 fr. Soumissionnaires : MM. F. Milamant, 4 p. 100. — C. Monio, 8 p. 100. — F. Duret, 13 p. 100. — E. Canque, 13 p. 100. — Société ouvrière « L'Abeille Laborieuse », 15 p. 100. — M. H. Lambert, 16 p. 100. — Adjud., M. Lucien Desflaches, 105, rue Louis-Guérin, à Villeurbanne, 17 p. 100 de rabais.

Alpes. — 4 octobre. — *Préfecture.* — Route nationale n° 7, de Paris à Antibes. Rechargement extraordinaire de la chaussée entre les cotes 22 k. et 24 k. 100, sur 2.100 mètres. Montant, 23.000 fr. Soumissionnaires : M. Butin, prix du devis. — MM. C. Darcon, 1 p. 100. — G. G. 1 p. 100. — J. Dupré, 4 p. 100. — A. Deligne, 5 p. 100. — J.-M. Raquin, 5 p. 100. — G. Dubost, 6 p. 100. — Baudron père et fils, 7 p. 100. — Adjud., MM. Michelin et Boulignat, à Bessay, 7 p. 100 de rabais après tirage au sort.

Alpes-Maritimes. — 30 septembre. — *Mairie de Nice.* — Construction d'un groupe scolaire à la Mantéga. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, couverture, charpente, marbrerie, ardoise, décoration en stuc des façades, fumisterie. Montant, 54.001 fr. 20. Aucun soumissionnaire.

Basses-Alpes. — 28 septembre. — *Mairie de Digne.* — Construction d'un abattoir pour porcs, avec triperie. Soumissionnaire : M. Cheillan, 0,02 p. 100. — Adjud., M. Collombet, à Digne, 2 p. 100 de rabais.

Bouches-du-Rhône. — 3 octobre. — *Mairie de Marseille.* — Travaux de démolition des maisons acquises par la Ville pour l'assainissement des vieux quartiers situés derrière la Bourse, autorisé par décret du 29 avril 1910, comprises dans le périmètre de l'expropriation de la 1^{re} section, ainsi que de la vente et de l'enlèvement des matériaux de toute espèce qui proviendraient de cette démolition (14 lots). 1^{er} lot. Demandes : MM. J. Descollas, 5.200 fr. à payer par la Ville. — Hugues, 500 fr. — Adjud., M. Joseph Sauteron, à Montredon, sur l'offre de 2.100 fr. à payer à la Ville. Tous les autres lots ont été non adjugés.

Bouches-du-Rhône. — 5 octobre. — *Mairie d'Arles.* — Construction d'un groupe scolaire au hameau de Caphan. Montant, 27.497 fr. 72. Soumissionnaire : M. Collomp, prix du devis. — Adjud., M. Esprit Auberge, à Moulès, 0,10 p. 100 de rabais.

Drôme. — 5 octobre. — *Mairie de Valence.* — Service du génie. Travaux à exécuter sur devis dans la place de Valence, pour l'établissement des canalisations d'eau et du réseau des égouts sur les terrains de l'ex-séminaire. — 1^{er} lot. Etablissement des canalisations d'eau. Montant, 20.000 fr. Soumissionnaires : M. Bac, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. Chapon, 11 p. 100. — Brot, 9,30 p. 100. — Blain, 9 p. 100. — Adjud., MM. Demenjon frères et Cie, 6, rue Thiers, à Grenoble, 12,60 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Etablissement du réseau des égouts. Montant, 19.000 fr. Soumissionnaires : MM. Jaffaux, 5 p. 100. — Bourdeaux, 18 p. 100 d'augmentation. — MM. Brun, 6,30 p. 100. — Chapon, 5 p. 100. — Colombet, 4,70 p. 100. — Adjud., M. Brot, à Valence, 7,50 p. 100 de rabais.

Gard. — 25 septembre. — *Mairie du Cailar.* — Travaux sur chemins vicinaux (2 lots). Montant, 14.995 fr. Adjud., M. Nouguié, à Junas, des deux lots au prix du devis.

Gard. — 26 septembre. — *Préfecture.* — Travaux sur routes nationales. 1^{er} lot. Route n° 87, de Lyon à Béziers. Restauration de la chaussée pavée, traverse de Nîmes. Montant, 13.600 fr. Adjud., M. Chivas, 49, boulevard de la République, à Nîmes, 8 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Route n° 110, de Montpellier au Puy. Restauration de caniveaux, pavage et de bordures de trottoirs, traverse de Sommières. Montant, 5.700 fr. Adjud., M. Chambon, rue Magaille, 13, à Nîmes, 6 p. 100 de rabais.

Haute-Loire. — 29 septembre. — *Mairie de Brioude.* — Travaux communaux. Construction d'un aqueduc, lavoir et water-closet, fontaine, abreu-

voir, conduite d'eau, pavage, etc. Montant, 13.140 fr. — 1^{er} lot. Adjud., M. Vignal, à Brioude, 1 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Adjud., M. Vignal, 4 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Adjud., M. Picard, à Brioude, 1 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Adjud., M. Pons, à Brioude, prix du devis. — 5^e lot. Adjud., M. Portal, à Brioude, 1 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 7 octobre. — *Mairie de Chamonix.* — Travaux d'adduction et distribution d'eau potable. Montant, 197.646 fr. 61. Adjud., MM. Courtaud, Garnier, Gil et Cie, 26, rue Boursault, à Paris, 12 p. 100 de rabais.

Loire. — 28 septembre. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Etablissement de water-closets souterrains place du Peuple. Montant, 17.400 fr. Adjud., M. Chaut, à Roche-la-Molière, 7 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 22 septembre. — *Mairie de Chaptuzat.* — Réparations à l'église de Chaptuzat. Montant, 3.293 fr. Soumissionnaires : MM. Combe-Guyot, 10 p. 100. — Grenier, 15 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Courtaud, à Chaptuzat, prix du devis.

Puy-de-Dôme. — 3 octobre. — *Sous-préfecture d'Ambert.* — Bâtie. Construction d'un groupe scolaire. Soumissionnaire : M. Matichard, 2 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Chassagne, à Baffie, prix du devis.

Saône-et-Loire. — 28 septembre. — *Préfecture.* — Rivière de Saône. Travaux d'amélioration du bas-port de Tournus. Montant, 6.700 fr. Soumissionnaire : M. Tury-Riffier, 1 p. 100. — Adjud., M. Gory Moréteau, à Saint-Gengoux-de-Scissé, 3 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 28 septembre. — *Préfecture.* — Rivière de Saône. Amélioration du bas-port de Tournus. Montant, 6.700 fr. Soumissionnaires : MM. Gory-Moréteau, 3 p. 100. — Tury et Riffier, 1 p. 100. — Adjud., M. Conord, à Chalon, 6 p. 100 de rabais.

Savoie. — 30 septembre. — *Asile d'aliénés de Bassens.* — Agrandissement du pavillon Cerise. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 53.619 fr. 15. Adjud., M. Barlet, 1, rue Croix-d'Or, à Chambéry, 12 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente et couverture. Montant, 12.761 fr. 90. Adjud., Mme veuve Francony, 107, rue Daquin, à Chambéry, 12 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Zinguerie. Montant, 2.285 fr. 75. Adjud., MM. Aulas et Vidal, 16, rue de Bouynes, à Chambéry, 22 p. 100 de rabais.

Savoie. — 30 septembre. — *Mairie d'Albertville.* — Service du génie. Travaux de réorganisation du pénitencier militaire d'Albertville. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, ciment, plâtrerie, asphalte, carrelages, empièvements, dallages. Montant, 10.500 fr. Soumissionnaires : MM. Tissot, 11,50 p. 100. — Berille, 8 p. 100. — Adjud., M. Francescoli, à Albertville, 20 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Couverture, charpente, menuiserie, peinture et vitrerie. Montant, 6.000 fr. Soumissionnaires : MM. Tissot, 16,10 p. 100. — Bergerat, 15 p. 100. — Genin, 12 p. 100. — Adjud., M. Francescoli, 20 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Ferronnerie, ouvrages en plomb, zinc, cuivre, canalisation, fumisterie. Montant, 5.000 fr. Soumissionnaires : M. Bergerat, prix du devis. — MM. Thomas, 16 p. 100. — Badarely, 8 p. 100. — Adjud., M. Francescoli, 20 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 4 octobre. — *Mairie d'Apt.* — Installation du chauffage à l'eau chaude (y compris appareils, chaudière, radiateurs, robinets, etc.), dans les bureaux des postes. Montant, 1.500 fr. Soumissionnaires : MM. Dailhau, 1.400 fr. — Terris, 1.500 fr. — Choume, 2.000 fr. — Chevalier, 1.500 fr. — Piana, 2.040 fr. — Jorja, 1.750 fr. — Grouvelle, 1.900 fr. — Merindol, 2.000 fr. — Adjud., M. Sauvaire, à Marseille, 1.300 fr.

Vaucluse. — 10 octobre. — *Mairie d'Orange.* — Service du génie. Construction d'une partie du quartier d'artillerie comprenant les écuries-docks, selleries, magasins à fourrages, abreuvoirs. Non adjugé.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Mardi 5 novembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction des abattoirs et du marché aux bestiaux de la Mouche. Travaux de zinguerie. — 1^{er} groupe. Travaux de zinguerie. Montant des travaux prévus, 10.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — 2^e groupe. Travaux de zinguerie. Montant des travaux prévus, 7.600 fr. Cautionnement, 400 fr. — 3^e groupe. Travaux de zinguerie. Montant des travaux prévus, 9.600 fr. Cautionnement, 500 fr. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs aux travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Samedi 9 novembre, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux d'agrandissement de la 3^e division bis et de la 4^e division (service des femmes) de l'asile départemental d'aliénés du Rhône. — 1^{er} lot. Maçonnerie, terrassements, pierre de taille, ouvrages en ciments, carrelages en grès, 138.029 fr. 61. A valoir, 13.802 fr. 96. Cautionnement, 5.000 fr. — 2^e lot. Charpente, 21.237 fr. 28. A valoir, 2.123 fr. 73. Cautionnement, 800 fr. — 3^e lot. Menuiserie, 9.765 fr. 93. A valoir, 976 fr. 59. Cautionnement, 400 fr. — 4^e lot. Serrurerie, gros fers et ferrage, 19.646 fr. 15. A valoir, 1.964 fr. 62. Cautionnement, 700 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie, 16.119 fr. 47. A valoir, 1.611 fr. 95. Cautionnement, 600 fr. — 6^e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie et appareils sanitaires, 12.223 fr. 41. A valoir, 1.222 fr. 35. Cautionnement, 530 fr. — Visa du certificat, par le Directeur administratif des bâtiments départementaux, avant le jeudi 31 octobre 1912. — Les pièces du projet qui font l'objet de la présente adjudication sont déposées à la préfecture (5^e division, 2^e bureau), où les entrepreneurs peuvent en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Rhône. — Dimanche 3 novembre, 10 h. — *Mairie de Saint-Marcel-l'Éclairé.* — Construction d'une école de filles. — 1^{er} lot. Terrassement et maçonnerie, 7.994 fr. 53. Imprévu, 105 fr. 47. Total, 8.100 fr. Cautionnement, 400 fr. — 2^e lot. Pierre de taille, 1.767 fr. 55. Imprévu, 32 fr. 45. Total, 1.800 fr. Cautionnement, 100 fr. — 3^e lot. Charpente et menuiserie, 2.974 fr. 47. Imprévu, 25 fr. 53. Total, 3.000 fr. Cautionnement, 150 fr. — 4^e lot. Serrurerie et ferronnerie, 1.264 fr. 90. Imprévu, 35 fr. 10. Total, 1.300 fr. Cautionnement, 75 fr. — 5^e lot. Zinguerie et plomberie, 295 fr. 25. Imprévu, 24 fr. 75. Total, 320 fr. Cautionnement, 20 fr. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie, 1.315 fr. 50. Imprévu, 34 fr. 50. Total, 1.350 fr. Cautionnement, 75 fr. — Visa du certificat par l'architecte directeur des travaux, au plus tard le 31 octobre avant 6 heures du soir. — Les plans, devis et cahier des charges des travaux sont déposés à la mairie, où ils seront communiqués aux entrepreneurs concurrents, qui pourront aussi en prendre connaissance chez l'auteur du projet, M. Guy Desporte, architecte, rue Ronat, 3, à Tarare.

Bouches-du-Rhône. — Lundi 28 octobre, 10 h. — *Hôpital d'Arles.* — Construction d'une bergerie au domaine d'Augery. Montant, 5.600 fr. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements dans les bureaux du secrétariat de l'hôpital d'Arles.

Bouches-du-Rhône. — Mercredi 30 octobre, 3 h. — *Marseille* (Palais de la Bourse). — Etablissement d'une clôture le long du quai de rive au nord de la passe des bassins de radoub. — 1^{er} lot. Terrassements, pavages et maçonneries. Montant, 38.865 fr. Cautionnement, 1.500 fr. — 2^e lot. Fonte, serrurerie et peinture. Montant, 134.522 fr. 50. Cautionnement, 4.000 fr. Somme à valoir, 27.112 fr. 50. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Batard-Razelière, ingénieur en chef, hôtel des services publics, quai de la Joliette, à Marseille. — Renseignements au secrétariat de la Chambre de commerce et chez M. Batard-Razelière, ingénieur en chef.

Doubs. — Jeudi 31 octobre, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Pontarlier.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Chapelle d'Huin. Réparations diverses aux bâtiments communaux. Montant, 7.060 fr. 89. Cautionnement, 250 fr. Auteurs du projet, M. Schacre, architecte, à Champagnole. — 2^e lot. Gilley. Réfection de la couverture du clocher et de la toiture de l'église. Rejointement des murs extérieurs. Montant, 8.000 fr. Cautionnement, 270 fr. Auteurs du projet, M. Parrod, architecte, à Pontarlier. — 3^e lot. Gilley. Réfection et restauration des toitures des bâtiments communaux. Montant, 2.200 fr. Caut., 75 fr. Auteurs du projet, M. Parrod. — 4^e lot. Villers-sur-Chalamont. Rejointement des murs de la flèche du clocher. Montant, 2.300 fr. Cautionnement, 80 fr. Auteurs du projet, M. Parrod. — 5^e lot. Frasn. Aménagement d'une citerne et d'une cave dans le bureau de poste et transformations diverses. Montant, 2.068 fr. 51. Cautionnement, 70 fr. Auteurs du projet, M. Chavanne, architecte, à Pontarlier. — 6^e lot. Ville-du-Pont. Réparations aux toitures des maisons d'école des Jarrons et de Combe-Benoît. Etablissement d'une conduite et d'un abreuvoir à Combe-Benoît et réparations diverses aux fontaines et aux réservoirs. Montant, 2.569 fr. 15. Cautionnement, 90 fr. Auteurs du projet, M. Chavanne. — 7^e lot. Oye-et-Pallet. Etablissement d'une mare au centre des grands communaux. Montant, 4.986 fr. 30. Cautionnement, 170 fr. Auteurs du projet, M. Richard, architecte à Pontarlier. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Drôme. — Dimanche 27 octobre, 2 h. — *Mairie de Châtillon-en-Diois.* — Adduction des sources de l'Adoux et distribution dans la ville de Châtillon. Montant, 26.270 fr. 80. Cautionnement, 800 fr. — Renseignements à la mairie.

Gard. — Jeudi 24 octobre, 10 h. — *Mairie d'Avignones.* — Chemin vicinal ordinaire n° 1. Fourniture de matériaux de chaussée. Montant, 483 fr. 60. — Renseignements au bureau de l'agent voyer cantonal.

Gard. — Jeudi 31 octobre, 10 h. — *Préfecture.* — Canal du Rhône à Cette. Travaux métalliques. — 1^{er} lot. Pont métallique de Beaucaire. Montant, 51.081 fr. 80. A valoir, 5.918 fr. 20. Total, 57.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.500 fr., définitif, 2.500 fr. — 2^e lot. Ouvrages métalliques de l'cluse de prise d'eau au Rhône. Portes, appareils de manœuvre, de vidange, de remplissage et accessoires. Montant, 163.623 fr. 38. A valoir, 11.376 fr. 62. Total, 175.000 fr. Cautionnement provisoire, 3.000 fr., définitif, 6.000 fr. — Les soumissions devront parvenir sous pli recommandé, le 29 octobre à 5 heures du soir. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Faure, ingénieur en chef, 26 bis, rue Segnier, à Nîmes. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture (2^e division); de M. Ferriou, ingénieur, 26 bis, rue Segnier, à Nîmes, et au ministère des travaux publics (service intérieur), 244, boulevard Saint-Germain.

Gard. — Dimanche 3 novembre, 3 h. — *Mairie de Gallargues.* — Agrandissement des écoles communales. Terrassements, maçonneries, charpente, plâtrerie, menuiserie, serrurerie, zinguerie, peinture, vitrerie, etc. Montant, 20.000 fr. Cautionnement, 2.000 fr. — Visa par l'architecte, auteur du projet. — Les certificats devront être déposés à la mairie deux jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Haute-Savoie. — Jeudi 31 octobre, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Designy. Construction d'un bureau de poste. Montant, 13.000 fr. Cautionnement, 800 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. S. Royer, ingénieur-architecte, à Annecy. — Les soumissions devront être déposées la veille de l'adjudication, avant 5 heures du soir. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Savoie. — Jeudi 7 novembre, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Commune de Tours. Diguement, redressement et curage du grand ruisseau de Tours en amont de la route nationale n° 90. Projet dressé par le service des ponts et chaussées d'Albertville. Montant des travaux à adjudger et détaillés au devis estimatif, 19.366 fr. 90. Somme à valoir pour frais de surveillance et imprévus, 1.133 fr. 10. Total de la dépense prévue au

projet, 20.500 fr. Montant du cautionnement provisoire à fournir en numéraire, 350 fr., définitif, 700 fr. Montant approximatif des frais, 310 fr. — On pourra prendre connaissance des diverses pièces du projet dans les bureaux de la sous-préfecture d'Albertville.

Isère. — Mardi 29 octobre. — *Service du génie, à Barraux.* — Travaux d'entretien des bâtiments militaires et des ouvrages de fortifications dans la place de Fort-Barraux, pendant trois années, à compter du 1^{er} janvier 1913. Lot unique. Tous les travaux prévus. Montant annuel, 2.000 fr. — Production des pièces le 15 octobre au plus tard. — Renseignements à la chefferie du génie de Grenoble, 35, rue Servan, et au bureau du représentant du génie, à Fort-Barraux.

Puy-de-Dôme. — Mardi 22 octobre, 2 h. — *Préfecture.* — Construction de chemins vicinaux (19 lots) — Renseignements à la préfecture (3^e division).

Puy-de-Dôme. — Dimanche 27 octobre, 2 h. — *Mairie de Buxières-sous-Montaigut.* — Réfection de la toiture de l'église. Montant, 3.045 fr. — Renseignements dans les bureaux de la mairie.

Saône-et-Loire. — Samedi 9 novembre, 2 h. — *Préfecture.* — Route nationale n° 80, de Mâcon à Châtillon-sur-Seine. Fourniture de matériaux d'empierrement entre les bornes 45 et 73, pendant trois ans, à partir du 1^{er} janvier 1913. Montant annuel, 5.300 fr. Cautionnement, 350 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. Chabert, ingénieur ordinaire, à Louhans.

Savoie. — Jeudi 7 novembre, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Tours. Diguement, redressement et curage du grand ruisseau de Tours en amont de la route nationale n° 90. Montant, 20.500 fr. Cautionnement provisoire, 350 fr., définitif, 700 fr. Frais, 310 fr. Auteur du projet, le Service des ponts et chaussées d'Albertville. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. l'agent voyer d'arrondissement. — Renseignements à la sous-préfecture.

Var. — Mardi 29 octobre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Toulon.* — Pavage de la traversée de la Porte d'Italie. Montant, 12.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par le directeur des travaux communaux. — Renseignements à la mairie.

Var. — Mercredi 30 octobre, 2 h. — *Port de Toulon.* — Fourniture de lits métalliques avec accessoires. Montant, 9.000 fr. Cautionnement, 5 p. 100. — Renseignements au port de Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

Vaucluse. — Mercredi 30 octobre. — *Mairie d'Avignon.* — Service du génie. Chefferie d'Avignon. Travaux à exécuter dans les places d'Orange et de Tarascon pour la vidange des bâtiments militaires de 1913 à 1917 inclus. — 1^{er} lot. Place d'Orange. — 2^e lot. Place de Tarascon. Demandes d'admission avant le 15 octobre, au chef du génie à Avignon. — Renseignements à la chefferie du génie, à Avignon, 32, rue Joseph-Vernet, et aux bureaux du génie à Orange et à Tarascon.

SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE *Salammbô* a servi hier de spectacle de réouverture avec un plein succès qui permet d'augurer de la nouvelle direction une véritable rénovation de notre première scène. — Ce soir, *Manon*; jeudi, *la Juive*; vendredi, *Samson et Dalila*; samedi, *Mignon*; dimanche en soirée, *la Juive*.

CÉLESTINS Représentations de *Primerose*, l'œuvre exquise de MM. de Flers et de Caillavet. M. Charles Barret interprétera le rôle du cardinal de Mérence.

NOUVEAU-THÉÂTRE Demain, jeudi, première de *Serrez vos rangs!* grand drame militaire (création à Lyon).

HORLOGE-THÉÂTRE-CONCERT C'est un succès de gaîté et de rire communicatif que *Pas de femmes!* joyeuse opérette militaire en trois tableaux, dont la vogue s'affirme chaque soir. — Jeudi et dimanche, matinée.

SCALA-THÉÂTRE Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2; soirée à 8 h. 1/2. Vues comiques et dramatiques, scènes vécues, journal des actualités, film parlants et phonoscènes. Orchestre G. Mouillon pendant les vues et les entr'actes. Spectacle de famille le plus intéressant et le meilleur marché de tous. Location, sans augmentation de prix, ouverte de 10 heures à midi et de 2 à 7 heures.

SALON D'AUTOMNE (Artistes Lyonnais). Palais municipal des Expositions (quai de Bondy), du 11 octobre au 30 novembre: Exposition ouverte tous les jours de 9 heures du matin à 5 heures du soir. — Exposition rétrospective des œuvres de J.-H. Chatigny. — Prix d'entrée: 0,60; le vendredi, 2 francs. — Vendredi 25 octobre, première audition musicale avec le concours de Mme de Lestang et de M. Mariotte.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualité et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. Rey, 4, rue Gentil — 62611

Victor DUPRÉ

Rue Tronchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boite rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

DÉLOGÉ FRÈRES

LYON 6, Rue de Fleurieu

LAVABOS
TÉL: 1-19 Douches - Bidets

SALLES
DE
BAINS



APPAREILS
SANITAIRES
Granit-porcelaine

INSTALLATIONS EAU & GAZ

Entreprise de Travaux Hydrauliques

et Canalisation des Villes

W. Closets - Réservoir à Chasse

PARATONNERRE PERFECTIONNÉ

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt: J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 56 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries. Plâtres, Chaux, Ciments tuyaux Gres et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^{ie}, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, succ^{es}, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres, Tuyaux Gres et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot.
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON — 63, Rue de la Villette — LYON

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman) d'après calques
à l'encre de Chine. **ACHARD & C^{IE}** 3, rue Fénélon — LYON — Téléph. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS
A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

**LOIS DES 25 FÉVRIER 1901
ET 30 MARS 1902**

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la *déduction des dettes civiles et commerciales* et de l'impôt progressif.

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par **D. VALABRÈGUE**

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2,65

CIMENT ARMÉ

Système Ed. COIGNET Breveté S.G.D.G.

J. MAZET

ENTREPRENEUR-CONSTRUCTEUR

61, cours de la Liberté, LYON

TÉLÉPHONE 44.71

Constructions d'Usines, Planchers, Ponts, Conduites d'eaux, Travaux élanques
Réservoirs, Fondations sur mauvais sol, Cuves avec revêtement en verre
Silo, Fosses septiques

OUVRIERS SPÉCIALISTES

Études, Projets et Devis gratuits sur demande

Chauffage Central AU GAZ

CHAUDIÈRE "RAMASSOT"

Brevetée S. G. D. G. (France et Etranger)

La plus haute récompense de la Société technique
de l'Industrie du Gaz en France

(Congrès du Gaz, Paris 1910)

Médaille d'Or, Exposition de Bruxelles 1910

J. VISSEUX

87, 88, 89, Quai Pierre-Scize

LYON

Téléphone 25.51
25.52

Maison à PARIS

J. PAUTET, Ing^r

24, rue des Petites-Ecuries

Téléph. 102.70

Renseignements

et
Notices sur demandes

NOMBREUSES RÉFÉRENCES FRANCE & ÉTRANGER

